



Coopération au développement, la chance du français

COMMUNICATION DE WILLY BAL
A LA SEANCE MENSUELLE DU 14 DÉCEMBRE 1985

Je n'ai pas la prétention de projeter des lumières neuves sur un sujet qui a suscité déjà nombre de débats : développement et langue, spécialement langue française.

Mon propos est très modeste : je voudrais synthétiser quelques idées inspirées principalement par les réflexions et les travaux menés récemment dans le cadre de deux organisations francophones, à l'activité desquels je participe et qui s'intéressent de près au problème : l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) et l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.). Cela, bien entendu, à titre strictement personnel et non en qualité de porte-parole. Mes conclusions n'auront rien d'inédit mais je crois que certaines choses méritent d'être répétées.

Mes réflexions porteront d'abord sur la notion même de *développement*. Le développement doit être pris dans son sens intégral : l'optimum de l'épanouissement humain, la quête du « plus être ». La dimension culturelle est fondamentale.

La notion de culture est à entendre de façon globale et dynamique. On a très longtemps privilégié certains traits culturels, « en général ceux dont le pouvoir symbolique est intense et aisément perceptible. L'identité culturelle s'est donc manifestée surtout par la religion, la langue, les arts les us et coutumes, entre autres le costume, la cuisine, les chants et les danses » (Corbeil*).

Réductrice, cette conception traditionnelle peut conduire à confiner le culturel dans un ghetto, à le dénaturer en folklore sans impact sur les réalités du monde contemporain.

Il convient d'y substituer un contenu beaucoup plus large, englobant tous les aspects de la vie collective, prenant en compte tous les défis auxquels nos sociétés doivent répondre, toutes les contraintes auxquelles elles sont soumises, surtout à un moment où, aux difficultés socio-économiques de la conjoncture, s'ajoutent les problèmes soulevés par les mutations sociologiques et technologiques, telles que les phénomènes migratoires, le développement de l'informatique, la robotisation, l'emprise planétaire des médias.

Outre qu'elle est globale, une telle conception de la culture est marquée aussi d'un caractère dynamique. La culture ne consiste pas simplement en un patrimoine à sauvegarder et à transmettre, en un héritage du passé, un legs de l'histoire, c'est aussi et surtout une réalité vivante, qui doit constamment s'adapter, se renouveler.

Ainsi, le développement, qui est essentiellement une évolution, fait-il partie intégrante de la culture d'une société.

Il n'y a donc pas lieu de faire de la technologie un domaine distinct de celui de la culture ni de traiter à part une prétendue « culture technologique ». L'innovation technologique est l'un des produits de la culture en même temps qu'elle est une composante de son dynamisme, un facteur de son évolution.

Tout transfert de technologie d'une société à une autre provoque au sein de celle-ci, à plus ou moins long terme, une modification, voire un bouleversement de sa culture. L'installation d'une usine « clé sur porte » dans une société jusqu'alors non industrialisée est de nature à modifier entre autres les relations sociales, la conception du temps, le rythme de vie, le langage, les habitudes de consommation, la santé publique, les mœurs, les croyances, etc.

On peut déjà affirmer qu'à l'heure actuelle, plus aucune société n'échappe totalement à l'interculturalité. La rencontre des cultures (choc, conflit, dialogue...) est maintenant un phénomène universel.

Le problème qui domine les relations entre ce qu'il est convenu d'appeler pudiquement le Nord et le Sud, c'est l'introduction massive d'une civilisation industrielle et des débuts d'une civilisation post-industrielle (basée sur

l'électronique) dans un espace largement dominé par une civilisation agricole. Le Tiers-monde est essentiellement un monde rural, un paysannat.

Or, si les cultures sont égales entre elles en dignité et en droits, le rapport dominant-dominé existe bel et bien sur le plan des produits de la culture. C'est-à-dire des civilisations. Il y a des civilisations plus puissantes que d'autres, des civilisations expansionnistes, dominatrices. C'est précisément le cas de la civilisation industrielle de l'hémisphère Nord, toujours en quête de matières premières ou de débouchés pour ses produits ou encore de main-d'œuvre à bon marché. Un rapport de forces disproportionné peut évidemment conduire à l'étouffement de certaines cultures.

Ne serait-ce pas le rapport de forces auquel sont confrontées actuellement la langue et les cultures des pays d'expression française qui amène les francophones à poser ce problème dans toute son acuité ? Cette prise de conscience se trouve sans doute à l'origine de l'émergence d'un esprit de solidarité entre les cultures qui avaient été à des degrés divers étouffées et celles — les nôtres — qui risquent aujourd'hui de l'être.

En plus bref et en plus brutal, la minorisation qui guette la civilisation française dans le monde rend la francophonie plus attentive aux cultures minorisées qui existent en son sein, cultures qu'elle a parfois contribué elle-même à minoriser.

La civilisation industrielle se mondialise, inexorablement, semble-t-il. Certes le modèle de développement inspiré de l'hémisphère Nord suscite des critiques, surtout de la part de groupes d'intellectuels idéalistes, dits progressistes. Mais, malgré quelques expériences courageuses et intéressantes de modèles alternatifs, il faut bien admettre que cette réaction, jusqu'à présent du moins, est « sans grand succès en ce qui concerne l'invention de solutions de rechange, et sans grande influence sur les politiques réelles poursuivies par les uns et les autres » (Corbeil*). Les uns et les autres, c'est-à-dire aussi bien les gouvernements du Nord que la plupart des gouvernements du Sud.

Dans les faits, sinon dans les discours, le développement se manifeste, non sous la forme intégrée que nous posons comme idéale, mais essentiellement comme un projet d'ordre économique, une recherche du « plus avoir » et non du « plus être ».

On ne semble même pas conscient qu'un tel projet puisse avoir des implications culturelles. Que dis-je ? Qu'il a nécessairement des implications culturelles.

Ou si, *a posteriori*, on constate quelques heurts — euphémisme —, on s'en fait assez rapidement une raison en affirmant que tel est le prix à payer par les sociétés moins avancées pour parvenir à s'aligner sur les autres. Les échecs manifestes, parfois sanglants, de cette politique ne paraissent pas non plus infléchir grandement la ligne de conduite générale.

Mais en même temps et sans doute en réaction — consciente ou non, explicite ou non — contre ce modèle unidimensionnel et uniformisateur, se manifeste une volonté d'identité culturelle. Et cela, aussi bien au Nord qu'au Sud. Au Nord, avec l'explosion des régionalismes. Au Sud, avec les politiques dites d'authenticité. Ainsi une situation conflictuelle s'instaure. Poussées à l'extrême, les tendances qui sous-tendent ces deux projets ne peuvent avoir qu'un effet néfaste. D'une part, une modernisation aveugle, brutale, outrancière conduit tout simplement à la déculturation des sociétés minorisées, à l'ethnocide, voire, à la limite, au génocide. D'autre part, une recherche de l'identité culturelle qui se fixe entièrement sur la conservation du patrimoine et ne tient pas compte de la dynamique des cultures, de leur perpétuel mouvement d'adaptation, de l'interculturalité effective conduit à la marginalisation, au dépérissement des sociétés dont on voulait affirmer et défendre l'identité. Politique meurtrière d'un côté, suicidaire de l'autre !

Il est bien évident que le projet d'ordre économique et le projet d'identification culturelle ont des répercussions sur le plan linguistique, répercussions différentes, opposées s'entend.

La civilisation industrielle a favorisé la constitution et la diffusion de langues standards. La civilisation post-industrielle, actuellement en gestation, tend à réduire le nombre des langues fonctionnant comme instruments de communication des connaissances nouvelles ou comme langues d'accès aux banques de données informatisées. Ainsi que l'écrit Jean-Claude Corbeil, « le rêve d'une seule langue de communication entre initiés hante la culture post-industrielle et l'usage de l'anglais s'impose déjà nettement » (Corbeil*).

D'autre part, l'idéal de la reconnaissance des identités pousse à revendiquer le droit pour chacun de lire et d'écrire dans sa langue et le droit pour chacun de vivre ses relations sociales selon sa culture et au moyen d'une langue qui lui corresponde. Cette revendication est légitime : elle découle du droit à l'éducation pour tous « c'est-à-dire l'égalité d'accès à la connaissance et à l'exercice de la responsabilité individuelle », comme l'écrivait Fr. Owono-Nguema. Secrétaire général de l'A.C.C.T. Prise au pied de la lettre, elle ne pourra sans doute jamais être satisfaite complètement. Ce qui n'est pas une raison pour se dispenser d'agir dans ce sens.

Comment accorder ou du moins équilibrer les conséquences d'un fait irréversible : la mondialisation des technologies modernes, et les exigences d'un droit : le respect des cultures et des langues des divers groupes humains ? Comment intégrer le projet économique et le projet dit culturel ?

Si ce problème ne leur est pas propre, on conviendra cependant qu'il se pose avec une particulière acuité dans les pays en voie de développement où la colonisation de jadis a superposé aux langues autochtones des langues étrangères pour l'exercice des fonctions considérées comme supérieures. C'est le cas d'un grand nombre de pays relevant de cet ensemble bigarré qu'il est convenu d'appeler la francophonie.

Voyons à cet égard l'évolution ou plutôt la mutation qui s'est produite dans la politique de l'A.C.C.T., plus précisément dans la détermination de ses objectifs.

Je pense avec les auteurs du rapport du Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA), cité ci-dessous dans la documentation, que deux phases sont à distinguer.

Dans une première période, l'A.C.C.T. a visé à la prise de conscience, à la concrétisation et à l'organisation d'un espace linguistique : le réseau des pays participant d'une façon ou d'une autre à la francophonie. Cet objectif fut rapidement atteint. C'est en cela que l'A.C.C.T. est un organisme de francophonie.

Dans un second temps, l'A.C.C.T. s'est fixé comme objectif de faire fonctionner ce réseau. Elle s'est attachée à employer les solidarités ainsi tissées entre les pays du domaine linguistique pour favoriser l'émergence d'un espace de coopération ou de développement. *Solidarité par le français pour le développement.*

Si l'identification linguistique était l'objectif chronologiquement premier, la coopération constituait évidemment l'objectif prioritaire, aux termes mêmes de la raison sociale de l'A.C.C.T. La poursuite de cet objectif, à partir des années 1975-1976, a pu susciter des fonctions nouvelles, déterminées par une vue réaliste, objective, de la situation sociolinguistique de la francophonie et par la volonté d'utiliser la langue française à des fins de développement.

Un mot de rappel de la situation sociolinguistique de la francophonie : on sait qu'elle est extrêmement diversifiée. Partout langue de communication internationale, le français y est, selon les pays, langue officielle unique ou conjointe, langue maternelle ou langue seconde, langue véhiculaire dans certaines situations multilingues. etc.

En Afrique noire dite francophone, laissant de côté le Cameroun qui est officiellement bilingue français-anglais, nous constatons que le français y a partout le statut de langue officielle unique, à l'exception du Rwanda, du Burundi et de la Centre-Afrique, où la ou une langue nationale, respectivement le kinyarwanda, le kirundi et le sango, a été érigée en langue officielle parallèlement au français. Mais nous voyons aussi que plusieurs pays parmi lesquels, par exemple, le Zaïre et le Sénégal, reconnaissent un statut de langue nationale, distinct du statut de langue officielle, à certaines des langues autochtones usitées dans les limites de leur territoire.

À considérer maintenant la composition de l'A.C.C.T., nous constatons que celle-ci accueille, outre les États officiellement francophones, des États dont on pourrait dire qu'ils se trouvent à la périphérie — linguistiquement parlant — de la francophonie : les uns comme Dominique et Sainte-Lucie, où la majorité de la population a comme langue maternelle un créole à base lexicale française, sans que le français y bénéficie d'un statut quelconque ; les autres, comme la Guinée-Bissau et l'Égypte, où le français, sans qu'il y soit sous quelque forme langue maternelle, jouit d'une position favorisée comme langue étrangère. Ainsi, l'espace de coopération de l'A.C.C.T. par l'utilisation du français déborde-t-il du domaine linguistique de la francophonie, tel qu'il est généralement reconnu. Cet élargissement de l'espace de coopération ne peut que profiter à la promotion du français dans le monde.

Je relève les passages suivants du rapport du CIRELFA déjà cité : « Langue “ utile ”, permettant la coopération entre pays n’ayant souvent pas d’autre point commun, la langue française devient ainsi progressivement dans les actions de l’Agence, l’outil d’une aide au développement éducatif, culturel et scientifique. Et c’est dans ce cadre qu’il faut situer l’intérêt grandissant pour la coopération linguistique en tant que facteur de développement. On assiste ainsi à ce qui pourrait, à première vue, paraître paradoxal, la langue française comme instrument de coopération devenant l’un des facteurs de la promotion des langues et cultures nationales. (...) Il ne s’agit donc pas, dans cette évolution, d’une perversion des objectifs de départ mais véritablement d’une adaptation de l’Agence et de ses fonctions à des objectifs plus fondamentaux. »

J’ai la conviction que tel est le nouveau rôle dévolu au français. Ce rôle n’a rien de négligeable. On ne doit pas y voir une position de repli, à laquelle on se résignerait, faute de mieux.

La reconnaissance de ce rôle implique une relation de *complémentarité* entre les langues autochtones et le français.

Permettez-moi de vous rappeler que telle était déjà l’orientation qui se dégageait des travaux du Conseil international de la langue française (CILF), réuni à Dakar en mars 1976 pour étudier « les relations entre les langues négro-africaines et la langue française ». Le terme même de complémentarité se trouvait employé aussi bien dans l’allocution inaugurale du Président du CILF, le Professeur Joseph Hanse, que dans le discours du Président Léopold-Sédar Senghor et dans l’exposé introductif de Léon Nadjo, Vice-président du CILF.

Une coïncidence chronologique me semble significative : la mutation des objectifs de l’Agence et l’affirmation par le CILF du principe de complémentarité datent de la même époque : les années 1975-1976. C’est, à n’en pas douter, le signe d’un changement d’esprit de diverses instances de la Francophonie, changement dans le sens du réalisme, dans le sens aussi d’un développement intégré, tel que je l’esquissais plus haut, conciliant modernité et identité culturelle.

Je sais aussi que la préoccupation actuelle du Commissariat général de la langue française est de souligner cette complémentarité.

Je ne peux que me réjouir d’un tel consensus sur une idée que, personnellement, j’ai défendue par la plume et la parole depuis les années 1960.

Ce devrait en être fini de la « glottophagie » — dont la dénonciation fut salubre en son temps.

À l'heure actuelle, la situation du monde est telle que la justification la plus riche d'humanité de la francophonie réside dans la coopération au développement.

La complémentarité

Posons d'abord, en tout réalisme, un principe sur le plan de l'action.

L'aménagement linguistique d'un État relève d'une décision politique, que cet État doit prendre en toute souveraineté. Il est du droit de chaque État de définir lui-même le mode d'emploi fonctionnel, éventuellement complémentaire, des langues nationales et étrangères au sein de la vie de la nation et notamment dans ses systèmes éducatifs. La compétence des linguistes ou des pédagogues se limite à un rôle de consultants, de conseillers, le cas échéant de coopérants pour autant que les États en fassent la demande.

Si maintenant je me place sur le terrain purement scientifique, je formule un second principe : la complémentarité doit être modulée selon les réalités sociolinguistiques et psychosociolinguistiques propres aux divers États. L'Afrique noire dite francophone n'est pas un espace sociolinguistique homogène. La diffusion et l'intégration du français dans ses différentes régions présentent de grandes disparités. Ici, le français participe à la vie quotidienne alors que là, il en est totalement absent. Pour prendre deux exemples extrêmes, la réalité sociolinguistique du sud de la Côte d'Ivoire et particulièrement de la région abidjanaise n'a rien de commun avec la situation du Rwanda ou du Burundi.

Le principe de complémentarité devra donc, si une décision politique est prise dans ce sens, s'appliquer selon des modalités différentes d'un pays à l'autre. Les fonctions dévolues au français pourront être plus nombreuses ici, plus réduites là.

De toute façon, les gouvernants, s'ils ont le souci du bien commun, devront toujours tenir compte de la masse, de ces 80 % ou plus d'Africains pour qui le français reste absolument une langue étrangère. Je ne vois pas pourquoi la vulgarisation de pratiques plus efficaces en matière d'agriculture ou d'élevage sur les mille collines du Rwanda devrait passer par l'acquisition préalable du français par les paysans... Mais le français a un rôle à jouer comme relais. L'agronome et le

zootechnicien rwandais se servira du français pour se documenter sur les nouveautés scientifiques et techniques.

Le français, relais, médium de développement, oui ! Dans une complémentarité avec les langues autochtones, adaptée aux situations locales. Je pense notamment à l'expansion actuelle, dans certaines zones, de langues africaines véhiculaires, qui peuvent concurrencer, voire supplanter le français dans l'exercice de fonctions déterminées.

De là, découlent certaines conséquences. Les unes concernent les langues africaines : tâches de description, de standardisation, de modernisation lexicale, élaboration d'une pédagogie appropriée, production de supports d'enseignement, etc. Dans ce domaine aussi, le français peut jouer un rôle important, notamment comme métalangue de la description.

D'autres conséquences affectent le français. Un collègue, Pierre Dumont, a démontré, dans une excellente dissertation doctorale et diverses publications, l'impérieuse nécessité de revoir la pédagogie du français en Afrique. Le problème est trop vaste pour que je l'aborde ici dans toute son ampleur.

Je voudrais seulement en détacher un point : dans la mesure où le principe de la complémentarité sera mis en application, il conviendra d'orienter de plus en plus l'enseignement du français dans le sens de l'instrumentalisation. Un préalable restant toujours, bien entendu, l'acquisition d'un français fondamental et cette orientation n'étant nullement exclusive.

Qu'implique l'instrumentalisation ? De construire un enseignement de la langue qui permette à l'étudiant d'accéder dans un court délai à la documentation scientifique ou technique en français, dont il aura besoin dans l'exercice de son activité professionnelle. Ainsi l'effort qu'il aura fourni pour acquérir la langue seconde recevra-t-il sa gratification dans l'apport d'une plus-value socioculturelle ou socioéconomique.

Or, trop souvent, le français instrumental est, chez les professeurs de français, victime de préjugés hyperculturalistes, qui le dévalorisent. Il serait d'un rang inférieur, d'un intérêt réduit par rapport au français littéraire. C'est de nouveau le gonflement de la fonction symbolique aux dépens de la fonction référentielle, gonflement sous-tendu par une conception réductrice et passiviste de la culture.

Nous devons, quel que soit notre attachement au patrimoine littéraire, lutter contre cette erreur et voir dans le développement de la didactique du français instrumental un des meilleurs outils d'aide au développement et de promotion du français sur le plan international. Il existe un marché du langage, comme l'a dit Pierre Bourdieu. La promotion de tout produit sur un marché donné est fonction du couple motivation-gratification.

Il ne servirait à rien de mettre au point une telle didactique si l'instrument lui-même ne possédait pas toute l'efficacité voulue, s'il était de moindre qualité que d'autres, moins attractif.

Le perfectionnement de l'instrument est vital, d'abord afin que la coopération au développement porte tous ses fruits, ensuite pour le destin même du français en dehors de son domaine historique. Il s'impose en effet de distinguer des usagers traditionnels du français, ceux que j'appellerai des usagers conjoncturels. Le maintien du français, notamment en Afrique noire, tient à un choix, un choix sans doute soumis à certaines contraintes mais qui pourrait être remis en question, révoqué, si, par exemple, des dirigeants politiques acquéraient la conviction qu'un autre choix serait plus profitable ou s'ils étaient soumis à des pressions politiques ou économiques.

Perfectionner l'instrument d'accès à la science et à la technique modernes. Il s'agit donc de donner la priorité au travail terminologique.

Cette idée non plus n'a rien d'original. Mieux, les réalisations ne manquent pas. Je ne méconnaissais ni ne sous-estime le travail des multiples comités ou commissions, à caractère gouvernemental ou non gouvernemental, qui fonctionnent activement dans divers pays.

Et cependant, le linguiste francophone que je suis a l'impression, la fâcheuse impression, que le français est toujours en retard, qu'il court perpétuellement derrière le train de l'innovation technologique et lexicale.

Comme l'écrivait Jean-Claude Corbeil, « en dernière analyse, ce qui nous semble être la question essentielle, dont dépendent tous les autres aspects, y compris l'aspect économique, c'est la capacité de la langue française à exprimer la nouveauté, l'avenir en marche au jour le jour, donc la capacité de développer les outils terminologiques correspondant aux notions nouvelles au rythme où elles apparaissent. De ce point de vue, notre handicap le plus important est d'être sans

cesse à la remorque de l'innovation étrangère, surtout américaine, le plus souvent exprimée en anglais à cause du statut de cette langue dans les communications scientifiques et technologiques internationales. L'avenir du français dans les domaines de pointe repose sur sa capacité à nommer la nouveauté, donc sur la néologie » (Corbeil**).

Je ne tenterai pas d'analyser les causes de ce retard, qui ne semble pas se combler malgré le déploiement d'activités.

Européen, je constate l'énorme différence qui se marque, dans le domaine de la recherche terminologique, de son exploitation et de sa diffusion, entre le Canada, le Québec et nous. Il n'existe pas, à ma connaissance, d'université de France, de Belgique ou de Suisse qui ait institué la terminologie en discipline scientifique autonome et lui ait assuré une place dans ses programmes à côté de la traditionnelle — et toujours indispensable — lexicologie.

Un espoir réside sans doute dans l'établissement d'un « réseau international de néologie de la langue française dont la mission sera d'assurer la coordination des recherches en néologie menées dans les différentes régions de la francophonie, de même que l'organisation de la diffusion des terminologies nouvelles issues de ces recherches ». Ce projet a été étudié dans le cadre du colloque consacré au thème « Terminologie et technologie nouvelles », qui s'est tenu à Paris du 9 au 11 décembre 1985.

Enfin, à quoi peut servir le meilleur instrument si n'est mise à la disposition de ses utilisateurs une quantité suffisante de produits et de supports culturels, notamment, dans le secteur qui nous occupe, des ouvrages scientifiques et techniques en langue française — publications originales ou traductions. De partout dans le monde arrivent à l'AUPELF des doléances que l'on peut résumer dans cette phrase : « Le livre français est rare et cher. »

Or, constate le programme de l'A.C.C.T. pour le biennium 1984-1985, « les déséquilibres entre les potentiels scientifiques et techniques des pays du Nord et du Sud sont liés notamment à une mauvaise circulation de l'information ». S'y trouvent dénoncées aussi « les graves lacunes de l'édition scientifique et technique en langue française ».

Je sais que certains organismes travaillent à combler ces lacunes : l'A.C.C.T., le CILF et d'autres. Si réels et si méritoires soient-ils, ces efforts restent vertigineusement insuffisants.

Si on ajoute au livre la production en matière de télédiffusion et de télématique, que requiert la civilisation post-industrielle, on se rend compte qu'un pareil ensemble doit représenter la priorité des priorités pour tous les organismes nationaux ou internationaux de la francophonie.

Pour tous les francophones, d'où qu'ils soient, mais surtout pour les habitants de ces pays qui choisissent et choisiront — je l'espère — d'utiliser notre langue, il est vital que celle-ci constitue une aide et non un obstacle à une meilleure circulation de l'information, qu'elle ouvre l'accès aux sources les plus importantes de la documentation. Il est vital, tant pour ses usagers que pour la langue française, que celle-ci soit un des véhicules du savoir moderne. Car, plus que jamais, dans la société du troisième millénaire, le pouvoir sera lié au savoir.

Comment vous dire l'immense déception de ce jeune collègue africain, chercheur plein d'avenir et de légitime ambition, qui, au prix de combien d'efforts, au long de combien d'années, a acquis la maîtrise du français et à qui, enfin, échoit le bonheur de « monter » à Paris pour y poursuivre ses recherches ? Et le voilà qui découvre brusquement que l'utilisation de tous les instruments de pointe le renvoie à l'anglais... Mais alors, langue étrangère pour langue étrangère, pourquoi un jeune Africain devrait-il encore faire le détour par le français ? Pourquoi ne pas aller directement à l'anglais ? Prenons garde : un nombre croissant de doctorants africains francophones se dirigent déjà vers les États-Unis plutôt que vers l'Europe francophone. Des pays francophones, à la conférence sur la culture à Cotonou (Bénin) ont menacé, le 16 septembre 1981, d'abandonner l'usage du français si cette langue ne déploie pas un plus grand dynamisme...

L'attraction d'une langue, qui se mesure par l'investissement de temps, d'argent, d'énergie, que l'on est prêt à faire pour l'acquérir ou la maintenir, est fonction entre autres de sa *puissance*. Soit dit par parenthèse, les prétendues vertus intrinsèques d'une langue n'y interviennent pas. Or, l'un des facteurs de la puissance d'une langue est sa production culturelle, la qualité et la quantité de ses produits, bien sûr, mais aussi leur accessibilité (*cf.* W. F. Mackey).

Rendre le français le plus efficace possible dans les domaines scientifique et technique, tant par son constant enrichissement terminologique que par l'accroissement de sa production et par une meilleure adaptation de sa didactique aux réalités et aux besoins des pays, c'est à la fois améliorer l'outil de la coopération et renforcer la position du français dans le monde.

La *défense* du français, particulièrement de sa pureté, de son bon usage, peut encore mobiliser quelques contingents de francophones de naissance, de tradition, rassembler des escouades d'« honnêtes gens », une élite d'amateurs de leur langue, spécialement sensibles à ses valeurs symboliques. « Défense frileuse », a-t-on dit.

Mais que deviendrait la francophonie sans les francophones conjoncturels, que je préfère appeler les francophones par choix ? Quelle serait, par exemple, sans eux la place du français comme langue de travail dans les organismes internationaux ?

Et c'est en pensant à eux que j'estime insatisfaisante la position défensive. Ce dont il s'agit aujourd'hui pour demain, c'est d'œuvrer à la *promotion* du français, avant tout comme langue *utile et utilisable* pour le développement. À cette oeuvre devraient participer sur pied d'égalité tous les copropriétaires du français, c'est-à-dire l'ensemble des pays et régions qui ont bien voulu l'adopter comme langue de communication internationale.

Telle pourrait être la forme nouvelle que prendrait l'universalité de la langue française : non plus fleuron des élites ni conquérante d'empires mais servante de peuples.

Coopération au développement, la chance du français.

DOCUMENTATION ET APPENDICES

Rapports de l'Assemblée générale de L'AUPELF (Bruxelles, 26 novembre au 1^{er} décembre 1984).

Jean-Claude Corbeil. Textes présentés au CIRELFA :

- *Aménagement linguistique et développement*, 29-4-1983 (= Corbeil*).

- *Les enjeux terminologiques de l'innovation*, 27-10-1983 (= Corbeil**).

- David Dalby. Jean-Claude Corbeil. Thierry Arnold. *Les langues et l'espace du français*. Rapport présenté au Secrétaire général de l'A.C.C.T. par le Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée, A.C.C.T.-CIRELFA. Paris, mars 1985.
- Pierre Dumont, *Le français et les langues africaines au Sénégal*, Éditions Karthala-ACCT, Paris, 1983.
- W. F. Mackey, « Dominance, diversité et conflit dans les États multilingues : tentative de mesure », *Les États multilingues. Problèmes et solutions*, Québec, 1975, p. 119-159.
- Agecop liaison*, 13^e année, n° 80, avril-mai-juin 1985.
- Questions de français vivant*, n° 7, 3^e trimestre 1985, Bruxelles, Maison de la Francité.
- [Numéro consacré au colloque sur « l'avenir de la langue française par et au-delà des législations linguistiques », tenu à Bruxelles, les 7 et 8 juin 1985. On y trouve, p. 26 à 29, une liste des centres importants de terminologie française.]

APPENDICES

I

La Conférence des Ministres de la Communication des États membres de l'ACCT, tenue au Caire du 3 au 8 février 1985, avait comme thème « La communication pour le développement ». L'objectif est de créer, grâce à l'espace francophone, un réseau de solidarité pour des actions collectives. Parmi les propositions et les recommandations qui se sont dégagées du débat, nous soulignerons les suivantes :

1. L'intérêt de créer un comité spécial formé de représentants des pays intéressés, qui formulerait des recommandations sur les aspects techniques et les coûts de divers scénarios possibles d'utilisation d'un satellite pour assurer l'expansion de l'espace audiovisuel francophone.
2. La nécessité d'une concertation sur les problèmes techniques de télécommunication permettant de dégager des pistes d'avenir pour un meilleur équilibre de la communication.
3. La volonté de créer un centre de documentation en matière de communication pour permettre aux pays membres de suivre l'évolution technologique dans ce domaine.

II

Un colloque de prospective sur l'avenir des pays francophones dans le développement mondial a été organisé à Bordeaux, du 25 au 29 mars 1985, par l'ACCT. Il réunissait un certain nombre de hauts responsables de la coopération, des échanges internationaux, des affaires francophones ainsi que des personnalités scientifiques.

Quatre questions y ont été traitées. La première était l'évolution probable du monde au cours des 25 prochaines années : on prévoit une rupture des équilibres écologiques, due à la croissance démographique, ainsi que le ralentissement des échanges Nord-Sud, il s'impose donc d'investir dans l'agriculture, de former le paysan et d'accroître sa productivité.

La seconde était la situation des pays francophones dans l'évolution du monde. On semble entrer dans une ère des communautés et de la multiappartenance (appartenance simultanée à une communauté nationale et à une communauté culturelle); la francophonie, conçue comme « carrefour de l'unité et de la différence », « francopolyphonie » (S. Farandjis) devrait peser d'un plus grand poids dans l'espace économique nouveau. Pour cela, a-t-on souligné, il ne faut pas organiser une défense frileuse de la langue mais plutôt appeler à l'innovation et à la créativité, notamment dans la documentation scientifique et technique.

Quelle place occupe la francophonie dans le développement mondial ? À cette troisième question, on répond en appelant la constitution de la francophonie en un réseau de collaboration fonctionnelle ; si les problèmes de développement ne sont pas traités en priorité, il y a risque de dislocation de la francophonie.

La quatrième question : « Quels sont les instruments à utiliser par les pays francophones ? » prolonge et complète directement la précédente. Dans son rapport introductif. Philippe de Saint-Robert affirme qu'il y a lieu de surmonter l'apparente dichotomie entre dimensions économiques et culturelles du développement, la langue notamment comportant un enjeu économique réel. Les participants attachent la plus grande importance à l'innovation qui utilise le français pour désigner une réalité nouvelle. Ils soulignent aussi que le français est maintenant propriété de nombreux États et régions et ne peut plus être régi d'un seul centre.

Les recommandations n° 15 et n° 16 concernent directement la langue. Nous les citons : il est recommandé :

- « de donner, la priorité, en matière de langue, aux tâches de modernisation, à la lumière des recommandations de la Conférence Ministérielle de Yamoussoukro touchant la science et la technologie et de celle du Caire sur les industries de l'information et de la communication » ;

- « de poursuivre et d'accentuer la coopération des langues nationales avec le français et d'étudier des problématiques communes à ces langues et au français ».

Copyright © 1985 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication :

Willy Bal, *Coopération au développement, la chance du français* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1985. Disponible sur : < www.arlfb.be >